



**MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-À-PIERRE
MRC DE PORTNEUF**

PROCÈS-VERBAL d'une **séance ordinaire** du conseil de cette municipalité tenue au centre communautaire le **08 juillet 2025** à 19h00 sous la présidence de madame Danielle Ouellet, mairesse.

Présents :

Conseillères : Diane Blouin
Pascale Bonin

Conseillers : Jacquelin Goyette
Gilbert Dumas

Absent : Jérémy Martin

Secrétaire d'assemblée : Geneviève Desrosiers, directrice-générale et greffière- trésorière

1.1 Mot de bienvenue de la mairesse

Madame la mairesse ouvre la séance

Adoptée

2025-07-126

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par madame la mairesse sans modification, tout en le laissant ouvert.

Adoptée

2025-07-127

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2025

Il est proposé par Madame Pascale Bonin

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2025 tel que déposé sans apporter de modification.

Adoptée

2025-07-128

1.4 Autorisation de paiement à la firme Mallette S.E.N.C.R.I. pour la réalisation des travaux d'audit de l'exercice financier terminant le 31 décembre 2024.

Il est proposé par Madame Diane Blouin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER le paiement des deux factures qui portent les numéros suivants F1-00345010 et F1-00345012, et qui totalisent un montant de 27 065.12\$ incluant les taxes.

Adoptée

2025-07-129

1.5 Autorisation de paiement à CGR Procédé pour vérifier le trouble débitmètre magnétique, pour l'installation du nouvel afficheur et la réparation des fuites de chlore. Facture qui porte le numéro suivant 980.0 et qui s'élève à 3 644.52\$.

Il est proposé par Monsieur Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER le paiement de cette facture indiquée ainsi que le montant de 3700\$ plus les frais de main d'œuvre, le coût de la pièce, et les taxes en sus pour le remplacement du débitmètre.

Adoptée

2025-07-130

1.6 Autorisation de paiement à la Fédération Québécoise des municipalités pour le congrès de 2025 destiné aux maires et mairesses.

Il est proposé par Monsieur Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER le paiement de la facture identifié au numéro BBA525528 pour un montant total de 1 148.60\$ incluant les taxes.

Adoptée

2025-07-131

1.7 Autorisation de paiement à la CAPSA pour financement des activités et pour le soutien à la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant pour l'année 2025

Il est proposé par Madame Diane Blouin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER le paiement de la facture au numéro, s'élevant à 825.00\$.

Adoptée

2025-07-132

1.8 Approbation et autorisation de paiement des dépenses qui totalisent un montant de 211 581.26 \$

Il est proposé par Monsieur Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Adoptée

2025-07-133

1.9 Lettre d'entente de collaboration avec la Société d'Habitation du Québec (SHQ)

CONSIDÉRANT QUE ce programme (volet 1) de la Société d'Habitation du Québec a pour objectif de diminuer le nombre de ménages sans logis ou à risque de l'être en raison d'une pénurie de logements locatifs.

CONSIDÉRANT QUE ce programme consiste en l'octroi de subventions aux municipalités admissibles pour couvrir une partie



des coûts des services d'aide d'urgence offerts aux citoyens sans logis.

CONSIDÉRANT QUE la SHQ appuie les municipalités qui font face à une pénurie de logements sur leur territoire par une aide financière afin de leur permettre de soutenir rapidement les ménages sans logis ou victimes d'un sinistre mineur au sens de la Loi sur la sécurité civile

CONSIDÉRANT QUE ce programme demeure méconnu et complexe pour des municipalités à population relativement modeste, la SHQ recommande de confier à l'Office d'Habitation de son territoire la prise en charge des personnes se retrouvant à la rue et d'assurer le suivi auprès de la SHQ pour obtenir le remboursement des dépenses engagées

Il est proposé par Madame Diane Blouin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Rivière-à-Pierre adhère au programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement et confie à l'Office d'habitation du Grand Portneuf la gestion de ce programme.

Adoptée

2025-07-134

1.10 Report de la séance ordinaire du mois d'octobre 2025

Il est proposé par Madame Pascale Bonin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

DE DÉPLACER la séance du conseil municipal prévue le 14 octobre 2025 au 2 octobre 2025 à cause des élections municipales.

Adoptée

1.11 Période de questions

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

2025-07-135

3.1 Mandat pour le remplacement d'un repère d'arpentage, octroyé à madame Elizabeth Génois pour la propriété du 165, avenue du centenaire.

CONSIDÉRANT QUE le repère a été déplacé lors des travaux de réparation de l'aqueduc sur l'avenue du Centenaire en décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'il faut installer un nouveau repère d'arpentage au coût de 350\$ plus les taxes

Il est proposé par Monsieur Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater Madame Élizabéth Genoïs arpenteur-géomètre pour l'installation d'une borne au coin de la rue Beaupré et de l'avenue du Centenaire.

Adoptée

4. URBANISME

2025-07-136

4.1 Adoption du règlement # 552-25 modifiant le *Règlement de zonage* numéro 435-14 visant à agrandir la zone de villégiature Rv-30 à même la zone récréative Rec-4 et assurer la concordance avec les modifications apportées au *Plan d'urbanisme* numéro 431-14



CONSIDÉRANT QU'aucune demande de scrutin référendaire n'a été déposée ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement est considéré approuvé par les personnes habiles à voter ;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard trois jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par Monsieur Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Rivière-à-Pierre adopte le règlement # 552-25 modifiant le *Règlement de zonage* numéro 435-14 visant à agrandir la zone de villégiature Rv-30 à même la zone récréative Rec-4 et assurer la concordance avec les modifications apportées au *Plan d'urbanisme* numéro 431-14.

Adopté

2025-07-137

4.2 Adoption du règlement numéro 553-25 modifiant le *Plan d'urbanisme* numéro 431-14 visant à modifier la carte des grandes affectations du territoire

CONSIDÉRANT QUE le *Plan d'urbanisme* numéro 431-14 doit être modifié afin d'établir une concordance avec le *Règlement de zonage* numéro 435-14;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard trois jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Il est proposé Madame Pascale Bonin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Rivière-à-Pierre adopte le projet de règlement numéro 553-25 modifiant le *Plan d'urbanisme* numéro 431-14 visant à modifier la carte des grandes affectations du territoire

Adoptée

5. LOISIRS ET SERVICES À LA COLLECTIVITÉ

2025-07-138

5.1 Mandat à Natures et Associés pour le projet de sentier pédestre du Lac Clair

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a accordé un mandat à Nature et Associés inc au montant total de 114 970\$ (avant taxes) pour la réalisation des travaux ayant pour but d'aménager un sentier pédestre d'une longueur de 6,5 km en pourtour du Lac Clair qui a pour point de départ le site des Chutes de la marmite.

CONSIDÉRANT QUE les travaux à réaliser respectent et répondent aux normes du ministère ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux incluent la construction de passerelles, d'un belvédère, la signalisation et le balisage du sentier ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont bénéficié d'une subvention de 16 898\$ du Fond de mise en valeur des terres publiques de la MRC de Portneuf ainsi que du Programme d'aide financière aux infrastructures, récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) s'élevant à 79 665\$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité débourse 24 141\$ pour la réalisation du sentier ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux couvrent la période du mois d'août 2024 et devront être complétés d'ici juillet 2025 sauf entente contraire ou en cas de force majeure ;

Il est proposé par Madame Diane Blouin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'ACCORDER le mandat à Nature et associés pour le sentier pédestre du Lac Clair au montant total de 118 016\$ plus taxes.

Adoptée

2025-07-139

5.2 Autorisation de paiement à Nature et Associés inc. pour les travaux effectués pendant l'année 2024 dans le cadre du projet de sentier pédestre du Lac Clair dont la facture numéro 1036 représente le compte progressif des travaux d'aménagement pour un montant de 25 205.68\$

Il est proposé par Madame Diane Blouin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER le paiement de la facture numéro 1036 qui a été payée en date du 14 octobre 2024.

2025-07-140

5.3 Autorisation de paiement à Nature et Associés inc pour les travaux effectués au cours du mois de mai 2025 dans le cadre du projet de sentier pédestre du Lac Clair.

Il est proposé par Madame Pascale Bonin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER le paiement de la facture au numéro 1051 s'élevant à 17 411.25 \$ incluant les taxes.

6. CORRESPONDANCE

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Pascale Bonin, de lever la présente séance.

La séance est levée par madame la mairesse à 19h26 heures



greffière-trésorière